

## Doctorats français : Retour à la case départ

Publié par Leïla Hallaoui le 24-4-2007

Numéro de parution 1397

Une réunion entre le SNE-Sup et le Premier ministre a eu lieu vendredi à Rabat. Il a été question de la validation de l'accord portant sur le règlement du dossier des enseignants-chercheurs titulaires de doctorats français.

Leur grève de la faim se serait-elle avérée vaine ? Vendredi dernier, le bureau national du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) a rencontré le Premier ministre, Driss Jettou, avec pour ordre du jour, entre autres, le règlement du dossier de ces enseignants-chercheurs. « Pour nous, il s'agissait d'une réunion pour la validation par la primature de ce qu'on avait déjà convenu avec le ministère de tutelle, le département de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique », déclare à ALM Fouzia Guedira, secrétaire générale du bureau national du SNE-Sup. Le processus de validation, après cette source, porte, donc, sur l'accord auquel étaient parvenus les deux parties en novembre dernier, après deux années de dialogue devant leur permettre de se mettre sur la même longueur d'onde. Une longueur d'onde qui ne correspond pas à celle des grévistes constituant l'Association marocaine des enseignants-chercheurs lauréats des universités françaises (AMECLUF). Ces derniers, qui avaient observé un sit-in ouvert et une grève de la faim pendant 84 jours, suspendue le 20 janvier dernier par crainte d'une « catastrophe humaine », n'étaient pas d'accord justement sur les principes de cet accord. Et pour cause, celui-ci maintient le concours servant de droit de reconnaissance à leur doctorat français. Ce n'est qu'après le passage avec succès de cet examen que les titulaires du doctorat français peuvent prétendre au titre de professeur de l'enseignement supérieur. Or, dans leurs revendications, les protestataires estiment que leur doctorat français est « la plus haute distinction des universités françaises depuis 1984 » et que le passage du grade de professeur habilité à celui de professeur de l'enseignement supérieur doit se faire automatiquement. Leur argument : leur recrutement qui s'est fait sur la base du statut du 17 octobre 1975. Cela signifie concrètement, pour eux, qu'ils ont le droit au titre de maître de conférences qui, après quatre années d'exercice, se voit promu au poste de professeur de l'enseignement supérieur. Le ministère, lui, veut appliquer le statut de 1997 qui impose le concours et le SNE-Sup n'y voit pas d'inconvénient. Selon le secrétaire général du SNE-Sup, l'accord dispense, tout de même, les concernés de l'habilitation. Insuffisant pour l'AMECLUF qui rappelle s'être battu contre l'habilitation et le concours et le maintien de ses positions. « Nous refuserons tout accord qui ne répond pas à nos principales revendications. Notre grève a été une étape importante de notre lutte et c'est dommage que le syndicat ne réponde pas aux intérêts des enseignants-chercheurs, alors que les congrès le stipulent », rétorque le porte-parole de l'association, Mohamed Mahassine. Voulant défendre la cause des enseignants-chercheurs à tout prix, l'AMECLUF a préféré faire cavalier seul en menant indépendamment son mouvement de protestation. « Cette grève de la faim ne correspond pas aux méthodes du syndicat. Les grévistes ont organisé au siège du SNE-Sup, en effet, mais les instances du syndicat ne l'encadraient pas », tient à souligner le secrétaire général du SNE-Sup. M. Mahassine précise que si l'accord est effectivement validé, le mouvement de contestation reprendra jusqu'à ce que les enseignants-chercheurs obtiennent gain de cause. La tension risque de monter d'un cran, dès cette semaine.



URL de cet article: <http://www.aujourd'hui.ma/societe-details53976.html>